



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la recherche de fuite non destructive sur le réseau d'eau potable
du bâtiment AGROCAMPUS**

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance de l'ensemble immobilier « Agrocampus » sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 3 avril 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : Agence AX'EAU – Parc Innolin – 3 rue du Golf – 33700 MERIGNAC
 - **Objet du marché** : recherche de fuite non destructive sur le réseau d'eau potable par utilisation de gaz traceur ou de matériel électro-acoustique au bâtiment AGROCAMPUS
 - **Montant** : 865,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le **09 AVR. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON